



## COMMUNE DE SAINT-MARCEL

### Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 mai 2026

#### Convocation

Date : 04/05/2026

Envoi aux élus : 04/05/2026

Affichage le : 05/05/2026

#### Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum fixé à : 8

Présents : 13, puis 14 à partir de 19h40

Votants : 14, puis 15 à partir de 19h40

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de madame Patricia SUINO, maire.

Elus	Présents	Absents	Absents représentés	par
VEY Martine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DUSSEZ PETIT Lionel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
NOMBRET Magali	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAINEAU Stéphanie
MARGUIER Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SUINO Eric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
NICOLAU Martine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GOMBERT Serge	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ALLEMOZ Jacky	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CLERC Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BERNARD Rachel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
RAINEAU Stéphanie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ISNARD Karine	<input checked="" type="checkbox"/> à partir de 19h40	<input checked="" type="checkbox"/> jusqu'à 19h40	<input type="checkbox"/>	
GAYET Florian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BERNARD Fanny	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le quorum est fixé à 8. Celui-ci est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Madame Rachel BERNARD a été nommée secrétaire à l'unanimité.

DEBUT DE SEANCE : 19h00

Madame le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2026.

Aucune remarque n'est faite sur le procès-verbal. Celui-ci est donc arrêté.

Madame le maire procède à la lecture des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire (articles L 2122 22 et L 2122-23)

N° décision	Date	Tiers	Objet	Montant HT
2026-076	26 mars 2026	CHAVANEL	Consommables matériels pour débroussaillage	1 215,97
2026-077	15 avril 2026	L'ATELIER FLEURS DES	Gerbes de fleurs pour le 08/05	100,00
2026-078	15 avril 2026	L'ATELIER FLEURS DES	Bouquet de fleurs pour mariage	41,67

2026-079	15 avril 2026	RICHARDSON	Manchon pour réseau eau brute	31,37
2026-080	15 avril 2026	PEPINIERES CHOLAT	Remplacement de végétaux sur la commune	562,00
2026-081	15 avril 2026	LEGALLAIS	Petits matériels consommables pour atelier	1 048,05
2026-082	15 avril 2026	10 DOIGTS	Matériels pour ateliers de la garderie	91,03
2026-083	15 avril 2026	CHAVANEL	Fournitures de consommables pour débroussailleuses	1 215,97
2026-084	15 avril 2026	PIC BOIS	<del>Banc hexagonal avec dossier pour cour école élémentaire</del>	<del>3 178,24</del>
2026-085	20 avril 2026	LUMINEM	Remplacement BAES défectueux	804,00
2026-086	20 avril 2026	LEGALLAIS	<del>Matériels pour réseau eau brute des jardins de La Plaine</del>	<del>853,07</del>
2026-087	20 avril 2026	WURTH	Consommables pour atelier (quincaillerie, mortier)	263,88
2026-088	20 avril 2026	CSTP	Réparation d'une fuite sur le réseau d'eau brute à Pomblière	1 800,00
2026-089	21 avril 2026	LEGALLAIS	Matériels pour réseau eau brute des jardins de La Plaine	778,86
2026-090	21 avril 2026	PUM	Matériels pour réseau eau brute des jardins de La Plaine	175,75
2026-091	21 avril 2026	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	Diagnostic amiante et plomb pour les travaux de l'école - prélèvements supplémentaires	2 765,00
2026-092	22 avril 2026	JPG STAPLES	Modules à tiroirs, pochettes de plastification, horloge	262,53
2026-093	23 avril 2026	CHAVANEL	Pièces pour motoculteur	307,89
2026-094	24 avril 2026	NATURALIS	Ganivelles et piquets pour arbres agorespace	764,16
2026-095	24 avril 2026	UGAP	Balance électronique cantine	279,90
2026-096	24 avril 2026	MANUFACTURE DES DRAPEAUX UNIC	Echarpes officielles maire et adjoints	195,80
2026-097	28 avril 2026	SERPOLLET SAVOIE MONT BLANC	Remplacement tête de borne - luminaire les Ecossières	723,50
2026-098	28 avril 2026	PIC BOIS	Banc hexagonal avec dossier pour cour école élémentaire	3 392,01
2026-099	28 avril 2026	EPA RENOVATION	Rénovation appartement n°3 Ancolie	17 690,00
2026-100	28 avril 2026	ASIMLLARI DRITAN	Réfection électrique appartement n°3 Ancolie	5 498,00
2026-101	28 avril 2026	PEPINIERES CHOLAT	Plantes pour entourage des arbres de l'agorespace	330,00
2026-102	29 avril 2026	CARREFOUR MARKET	Réception du vernissage du 07/05/2026 - Ecole	38,01
2026-103	29 avril 2026	BARBIER HORTICULTURE	10 plants de fraises	11,37

2026-104	4 mai 2026	CARREFOUR MARKET	Boissons pour la cérémonie du 08/05/2026	44,54
2026-105	4 mai 2026	SEPLA SIGNALISATION	Panneaux de circulation, panneaux de signalisation, numéro de rue	795,16

## Ordre du jour

### I. FINANCES

1. Budget principal : approbation du Compte Financier Unique 2025 (C.F.U.) et affectation du résultat,
2. Budget annexe de l'eau et de l'assainissement : approbation du Compte Financier Unique 2025 (C.F.U.) et affectation du résultat,
3. Budget annexe du lotissement de Montmagny : approbation du Compte Financier Unique 2025 (C.F.U.),
4. Fixation des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux,

### II. ADMINISTRATION

5. Approbation du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) de l'école de Pomblière,
6. Nomination des représentants aux commissions communales et désignation des délégués à différents organismes.

---

## FINANCES

Budget principal : approbation du Compte Financier Unique 2025 (C.F.U.) et affectation du résultat

### Délibération n°2026.05.01

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de madame Martine VEY, première adjointe au maire, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par madame Patricia SUINO, maire de Saint-Marcel.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2024	-	843 015,87	-	284 579,92	-	1 127 595,79
Opérations de l'exercice 2025	1 751 660,72	2 517 166,13	983 471,21	1 252 197,70	2 735 131,93	3 769 363,83
<b>TOTAUX</b>	<b>1 751 660,72</b>	<b>3 360 182,00</b>	<b>983 471,21</b>	<b>1 536 777,62</b>	<b>2 735 131,93</b>	<b>4 896 959,62</b>
Résultats de clôture 2025		1 608 521,28		553 306,41		2 161 827,69

### Section d'investissement

Besoin de financement :	-
Excédent de financement :	553 306,41
Restes à réaliser Dépenses :	292 381,77
Restes à réaliser Recettes :	45 628,00
Besoin total de financement :	
Excédent total de financement :	306 552,64

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Hors la présence de madame le maire, APPROUVE, à l'unanimité,** le compte financier unique 2025 du budget principal,
  - **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
  - **En présence de madame le maire, DECIDE, à l'unanimité,** d'affecter au budget principal 2026 les résultats cumulés comme suit :
    - 553 306.41 euros au compte 001 – excédent d'investissement,
    - 808 521.28 euros au compte 002 – excédent de fonctionnement,
- 800 000.00 euros au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé.

### **FINANCES**

Budget annexe de l'eau et de l'assainissement : approbation du Compte Financier Unique 2025 (C.F.U.) et affectation du résultat  
**Délibération n°2026.05.02**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de madame Martine VEY, première adjointe au maire, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par madame Patricia SUINO, maire de Saint-Marcel.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2024	137,57		-	564 135,97	137,57	564 135,97
Opérations de l'exercice 2025	278 523,73	332 386,65	167 779,04	195 722,76	446 302,77	528 109,41
<b>TOTAUX</b>	<b>278 661,30</b>	<b>332 386,65</b>	<b>167 779,04</b>	<b>759 858,73</b>	<b>446 440,34</b>	<b>1 092 245,38</b>
Résultats de clôture 2025		53 725,35		592 079,69		645 805,04

### Section d'investissement

Besoin de financement :	-
Excédent de financement :	592 079,69
Restes à réaliser Dépenses :	589 306,77
Restes à réaliser Recettes :	-
Besoin total de financement :	
Excédent total de financement :	2 772,92

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Hors la présence de madame le maire, APPROUVE, à l'unanimité,** le compte financier unique 2025 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **En présence de madame le maire, DECIDE, à l'unanimité,** d'affecter au budget annexe de l'eau et de l'assainissement 2026 les résultats cumulés comme suit :
  - 592 079.69 euros au compte 001 – excédent d'investissement,
  - 53 725.35 euros au compte 002 – excédent d'exploitation

### **FINANCES**

Budget annexe du lotissement de Montmagny : approbation du Compte Financier Unique 2025 (C.F.U.)

### **Délibération n°2026.05.03**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de madame Martine VEY, première adjointe au maire, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par madame Patricia SUINO, maire de Saint-Marcel.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2024		-	-		-	-
Opérations de l'exercice 2025	708 665,78	708 665,78	700 210,65	700 210,65	1 408 876,43	1 408 876,43
<b>TOTAUX</b>	<b>708 665,78</b>	<b>708 665,78</b>	<b>700 210,65</b>	<b>700 210,65</b>	<b>1 408 876,43</b>	<b>1 408 876,43</b>
Résultats de clôture 2025		-		-		-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

➤ **Hors la présence de madame le maire, APPROUVE, à l'unanimité,** le compte financier unique 2025 du budget annexe du lotissement de Montmagny.

### FINANCES

Fixation des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux  
**Délibération n°2026.05.04**

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité. Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

Ce principe a été aménagé pour les communes puisqu'elles sont tenues, en application de l'article L. 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du maire.

L'ensemble des taux maximums d'indemnité de fonction dépendant de la strate démographique de la collectivité et du mandat des élus sont rassemblées dans un barème. Les taux ne correspondent pas à des montants bruts en euros mais de pourcentages du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique, c'est-à-dire, au 1er janvier 2026 l'indice brut 1027 (indice majoré 835).

À chaque revalorisation du point d'indice de la fonction publique, les indemnités des élus locaux sont automatiquement augmentées.

Madame le maire souhaite diminuer son taux d'indemnité afin de permettre à tous les conseillers municipaux de percevoir une indemnité. Pour cela, elle veut porter son taux d'indemnité de 44,30% à 28,50%.

Aussi, le taux des adjoints au maire reste au taux maximum de 11.77%.

Quant au taux pour les conseillers municipaux non titulaires de délégation, celui-ci ne doit pas dépasser le taux de 6%. Ainsi, il est proposé le taux de 2.50% afin de rester dans la réglementation et dans l'enveloppe globale.

Il est proposé au conseil municipal :

- ✓ **D'APPROUVER** la réduction du taux d'indemnité de madame le maire et de le faire évoluer de 44.30% à 28.50% de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique Territoriale,
- ✓ **DE FIXER** les indemnités de fonction des adjoints au maire avec délégation à 11.77% de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique Territoriale,

- ✓ **DE FIXER** les indemnités des conseillers municipaux à 2.50% de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique Territoriale.

Messieurs Serge GOMBERT, Alain MARGUIER et Eric SUINO ont fait savoir qu'ils ne souhaitent pas percevoir d'indemnités.

Monsieur Serge GOMBERT affirme que percevoir une indemnité ne correspond pas à son état d'esprit ; il n'est pas favorable à la démarche.

Monsieur Alain MARGUIER veut rester bénévole dans ses fonctions de conseiller. Il s'est engagé dans la vie communale depuis 2020, sans attendre de contrepartie. Il aurait préféré la présence d'un adjoint à l'environnement.

Monsieur Eric SUINO rejoint la position de messieurs Serge GOMBERT et Alain MARGUIER.

Monsieur Florian GAYET remercie madame le maire pour son initiative de diminuer ses indemnités afin de permettre aux autres conseillers d'avoir une certaine compensation, notamment pour les frais de carburant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ **Par 11 voix POUR** (Jacky ALLEMOZ, Fanny BERNARD, Rachel BERNARD, Dominique CLERC, Lionel DUSSEZ-PETIT, Florian GAYET, Martine NICOLAU, Magali NOMBRET, Stéphanie RAINEAU, Patricia SUINO, Martine VEY) **et 3 voix CONTRE** (Serge GOMBERT, Alain MARGUIER, Eric SUINO),
- ✓ **D'APPROUVER** la réduction du taux d'indemnité de madame le maire et de le faire évoluer de 44.30% à 28.50% de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique Territoriale,
- ✓ **DE FIXER** les indemnités de fonction des adjoints au maire avec délégation à 11.77% de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique Territoriale,
- ✓ **DE FIXER** les indemnités des conseillers municipaux à 2.50% de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique Territoriale,
- ✓ **DIT** que les indemnités du maire et des adjoints seront versées mensuellement,
- ✓ **DIT** que les indemnités des conseillers municipaux seront versées trimestriellement,
- ✓ **DIT** que ces décisions prennent effet au 22 mars 2026.

Madame le maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Tableau annexe de la délibération n°2026.05.04  
Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux**

FONCTION	TAUX APPLIQUE	MONTANT MENSUEL BRUT
<b>Maire</b>	<b>28,50%</b>	<b>1 171.49 €</b>
<b>1<sup>er</sup> adjoint au maire</b>	<b>11,77%</b>	<b>483.80 €</b>
<b>2<sup>ème</sup> adjoint au maire</b>	<b>11,77%</b>	<b>483.80 €</b>
<b>3<sup>ème</sup> adjoint au maire</b>	<b>11,77%</b>	<b>483.80 €</b>

Conseiller municipale / conseillère municipale	2,50%	102.76 €
---	-------	----------

**ADMINISTRATION**  
 Approbation du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) de l'école de Pomblière  
**Délibération n°2026.05.05**

Madame le maire informe le conseil que la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de l'Académie de Grenoble met en œuvre le PPMS unifié afin de renforcer la sécurité des élèves et des personnels.

Ce document intègre dorénavant les volets « attentat-intrusion » et « risques majeurs ».

Ainsi, il a été demandé aux directions d'école d'élaborer ce nouveau document en concertation avec la DSDEN et de le remettre aux maires qui doivent le soumettre à l'approbation de leur conseil municipal.

Une fois la délibération votée, celle-ci doit être annexée au PPMS et le document intégral transmis au DSDEN.

Le PPMS de l'école de Pomblière a été transmis aux nouveaux élus le 27/03/2026 pour en prendre connaissance, pour proposer des ajustements ou compléments nécessaires, et le faire arrêter par le conseil municipal.

Monsieur Eric SUINO indique que la gestion de la « rupture de barrage » est imprécise : « se réfugier en hauteur à l'extérieur » est trop vague. Il vaudrait mieux indiquer des « consignes à respecter » avec des « itinéraires à suivre ». De plus, il faudrait rajouter des photographies au niveau des systèmes de fluides.

Après avoir fait remonter quelques observations, le PPMS de l'école est présenté au conseil municipal.

Le conseil, après en avoir délibéré :

- **A l'unanimité,**
- **APPROUVE** le Plan Particulier de Mise en Sécurité de l'école de Pomblière tel que présenté,
- **DIT** que la délibération exécutoire sera transmise à la direction de l'école de Pomblière qui devra l'annexer au PPMS transmis au DSDEN.

**ADMINISTRATION**  
 Nomination des représentants aux commissions communales  
**Délibération n°2026.05.06**

Le maire nouvellement proclamé et installé invite l'assemblée du conseil municipal à procéder à la nomination des représentants aux commissions communales et des délégués à différents organismes.

**COMMISSIONS MUNICIPALES**

Madame le maire est Président de droit de toutes les commissions.

- **COMMISSION DES FINANCES, MOYENS GENERAUX, RESSOURCES HUMAINES**  
**Membres** : Martine NICOLAU, Stéphanie RAINEAU, Martine VEY

- **COMMISSION DES TRAVAUX**  
**Membres** : Jacky ALLEMOZ, Dominique CLERC, Lionel DUSSEZ PETIT, Florian GAYET, Serge GOMBERT, Eric SUINO
- **COMMISSION ENVIRONNEMENT, FORET, SENTIERS, AGRICULTURE**  
**Membres** : Jacky ALLEMOZ, Serge GOMBERT, Martine NICOLAU, Magali NOMBRET, Eric SUINO
- **COMMISSION D'URBANISME, FONCIER**  
**Membres** : Florian GAYET, Alain MARGUIER
- **COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES, ASSOCIATIONS, ECOLE**  
**Membres** : Fanny BERNARD, Rachel BERNARD, Dominique CLERC, Lionel DUSSEZ PETIT, Karine ISNARD, Magali NOMBRET, Stéphanie RAINEAU
- **COMMISSION SECURITE, SURETE**  
**Membres** : Rachel BERNARD, Lionel DUSSEZ PETIT, Eric SUINO, Martine VEY
- **COMMISSION D'APPELS D'OFFRES, DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**  
**Membres titulaires** : Jacky ALLEMOZ, Lionel DUSSEZ PETIT, Eric SUINO  
**Membres suppléants** : Florian GAYET, Serge GOMBERT, Martine VEY
- **COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE :**  
**Conseiller municipal volontaire** : Rachel BERNARD (titulaire), Magali NOMBRET (suppléante)

<b>DELEGUE / REFERENT / REPRESENTANT</b>
--

- **CORRESPONDANT DEFENSE INCENDIE** : Eric SUINO
- **REFERENT DEFENSE** : Stéphanie RAINEAU
- **REPRESENTANT SDES** : Lionel DUSSEZ-PETIT
- **DELEGUE AUX COMMUNES FORESTIERES :**  
**Membre titulaire** : Serge GOMBERT  
**Membre suppléant** : Dominique CLERC

La composition des commissions communales et la nomination des délégués, référents et représentants sont acceptées à l'unanimité.

---

L'ordre du jour étant épuisé, madame le maire lève la séance.

FIN DE SEANCE : 19h45



Le maire,  
Patricia SUINO

La secrétaire de séance,  
Rachel BERNARD

